

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 21 octobre 2019, à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Lot 4 461 722, rue Miller Sud

Demande déposée le 23 septembre 2019 par M. Éric Morvan concernant le lot 4 461 722, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé sur la rue Miller Sud.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre une nouvelle résidence unifamiliale isolée dans la bande de 5 mètres ajoutée à la rive, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 ne le permet pas.

Donné à Magog, le 3 octobre 2019.

Greffière adjointe